



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1997/205  
7 mars 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 7 MARS 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'EX-RÉPUBLIQUE YUGOSLAVE  
DE MACÉDOINE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre en date du 7 mars 1997, signée par Ljubomir Frckoski, Ministre des affaires étrangères de la République de Macédoine, concernant la mission de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) en République de Macédoine (voir annexe). Je vous serais obligé de bien vouloir porter le contenu de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur

(Signé) Naste CALOVSKI

ANNEXE

Lettre datée du 7 mars 1997, adressée au Secrétaire général  
par le Ministre des affaires étrangères de l'ex-République  
yougoslave de Macédoine

Ceci étant la première fois que je m'adresse officiellement à vous en votre qualité de Secrétaire général de l'Organisation, permettez-moi une fois de plus de vous féliciter d'avoir été nommé à un poste qui comporte des responsabilités aussi extraordinaires et importantes et de vous remercier de n'avoir cessé d'oeuvrer à titre personnel, en tant que Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, au bon déroulement de la mission de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) en République de Macédoine ainsi qu'à l'exécution de son mandat initial, mission qui a été le premier exemple réussi de mise en oeuvre de la formule de diplomatie préventive dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies.

À cette occasion, comme suite à la conversation que nous avons eue à New York le 10 février 1997, permettez-moi, au nom du Gouvernement de la République de Macédoine, de vous faire part de la préoccupation que nous inspire le fait que la situation générale dans la région s'est à nouveau dégradée, ce que nous déplorons. J'ai surtout présente à l'esprit la récente escalade de la crise en Albanie, où les désordres causés par les "programmes d'investissements pyramidaux" ont abouti à l'instauration de l'état d'urgence. Toute nouvelle escalade des émeutes qui pourrait entraîner des flux de réfugiés risquerait de gravement compromettre la sécurité dans la région, en particulier dans le voisinage immédiat. C'est la raison pour laquelle le processus tendant à réduire le personnel militaire de la FORDEPRENU et le retirer de certains postes d'observation le long de la frontière avec l'Albanie semble malheureusement avoir débuté au moment le moins judicieux possible.

Cette actualité apporte un nouveau facteur de déstabilisation dans une situation en matière de sécurité encore fragile dans la région; elle pourrait facilement la compliquer et comporter un effet de contagion. Je n'entrerai pas dans le détail de la situation en République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) car il ne fait aucun doute que la communauté internationale s'en est largement émue. De plus, il ne faut pas oublier que l'évolution en question a un impact négatif sur la situation déjà complexe au Kosovo, où les tensions continuent de monter.

Sans vouloir m'appesantir sur les autres questions en suspens, j'estime en avoir assez dit pour montrer l'incertitude de la situation liée aux risques et aux incidences potentielles en matière de sécurité. Aussi, nous en sommes profondément convaincus, le Conseil de sécurité devrait-il être informé de la situation, conformément au paragraphe 3 de sa résolution 1082 (1996), ainsi que de notre demande tendant à ce que la réduction du personnel militaire de la FORDEPRENU, prévue au paragraphe 1 de la résolution, soit suspendue de toute urgence.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité.

Le Ministre

(Signé) Ljubomir FRCKOSKI

-----